



**Ecole communale de Bourgeois**  
Section maternelle - Place Cardinal Mercier, 14 - 02/653 79 59  
Section primaire - Rue Lambermont, 12 - 02/653 75 83  
Courriel : [direction.bourgeois@ecoles.rixensart.be](mailto:direction.bourgeois@ecoles.rixensart.be)  
<http://ecoles.rixensart.be/bourgeois/>

## **FICHE D'INSCRIPTION**

**Année scolaire 202.... / 202....**

**Matricule :**

(réservé à l'établissement scolaire)

Section : maternelle / primaire

Année d'études : .....

Date d'entrée prévue : .....

### **Coordonnées de l'enfant**

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : F/M

Né(e) à .....le .....

Nationalité : .....

Numéro de registre national (voir carte SIS de la mutuelle - 11 chiffres) .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

### **Coordonnées des personnes investies de l'autorité parentale**

(parents 1 et 2, sauf situation particulière attestée par un document officiel original fourni par le détenteur de l'autorité parentale)

#### **Parent 1**

Nom : .....

Prénom : .....

Nationalité : .....

Lieu de naissance : .....

Profession : .....

Niveau d'étude: .....

E-mail : .....@.....

N° de registre national : .....

Adresse si différente de celle de l'enfant :  
.....  
.....

#### **Parent 2**

Nom : .....

Prénom : .....

Nationalité : .....

Lieu de naissance : .....

Profession : .....

Niveau d'étude: .....

E-mail : .....@.....

N° de registre national : .....

Adresse si différente de celle de l'enfant :  
.....  
.....

Numéros de téléphone où nous pouvons vous joindre en cas de problème :

GSM : .....

GSM : .....

Bureau : .....

Bureau : .....

Privé : .....

Privé : .....

**Autres personnes à contacter en cas d'urgence**

Nom, prénom : ..... N° tél : .....

Lien avec l'enfant .....

Nom, prénom : ..... N° tél : .....

Lien avec l'enfant .....

MEDECIN TRAITANT :

Nom : .....

Tél : .....

veuillez coller ici une vignette mutuelle de l'enfant

**Rappelons** : - qu'il est formellement interdit de confier à l'école un enfant malade ou montrant des signes de fatigue anormale ou de maladie. - Que aucun enseignant ne peut jamais transporter un élève malade ou blessé dans son propre véhicule. - Que les frais médicaux engagés par un enseignant devront lui être remboursés dans le plus bref délai. - Qu'en cas d'accident, les parents seront prévenus le plus rapidement possible; toutefois, n'importe quel membre de l'équipe éducative se réserve le droit d'appeler tout médecin disponible ou le service 100.

Je soussigné autorise toute intervention thérapeutique jugée indispensable par le personnel médical contacté.

Date :

Signature :

Situation familiales particulières : voudriez-vous signaler toute situation familiale particulière pour l'enfant (divorce, décès d'un parent, ou autres ...)

Tout cas d'exercice exclusif, modalité ou exclusif modalisé parentale doit être attesté par un document officiel (copie) remis à la Direction. A défaut de remise de ce document, c'est, à tout moment, le principe de l'autorité parentale conjointe que sera pris en compte par la Direction.

**Votre enfant**

> a déjà fréquenté notre école

oui-non

> fréquentait, avant cette inscription, un autre établissement scolaire \*

oui-non

\* Ce cadre doit être complété de façon très précise.

Nom précis de l'établissement scolaire : .....

rue : ..... n° : .....

CP : ..... Localité : .....

**Pour les maternelles UNIQUEMENT :**

Je soussigné (e)..... parent de .....  
déclare que mon enfant est inscrit POUR LA PREMIERE FOIS DANS UNE ECOLE DE LA COMMUNAUTE  
FRANCAISE. Signature,

Je soussigné(e) .....  
responsable de l'élève : .....

Déclare avoir pris connaissance et adhérer aux dispositions des documents suivants :

- \* Projet Educatif et Projet Pédagogique du Pouvoir Organisateur
- \* Projet d'Etablissement
- \* Règlement des Etudes
- \* Règlement d'ordre intérieur communal et dispositions spécifiques à l'école

**Date,**

**Signature :**

.....

.....

A cette fiche d'inscription, il est indispensable de joindre une **composition de ménage**, ceci en vertu de la circulaire N°/ORG 25/1 du 27 juillet 1977 du Ministère de l'Education nationale de la Culture française qui stipule que l'établissement scolaire doit obligatoirement disposer de ce document dans le dossier de chaque élève. Merci de votre diligence.